pouvoir les plaisirs dûs de nombreux soirs et un grand jeu de dés.

JEUX AUTOMATIQUES nouveaux modèles. Tout acheteur peut devenir propriétaire sans rien débourser. Maison SCRÉPEL, Gde-Rue, 158, Rx. Téléph. 21.12. 214-8

NÉCROLOGIE. — Nous apprenons la mort à l'âge de 58 ans, de mademoiselle Louise Duhamel, décédée en son domicile, 12, rue Saint-Georges. Ses funérailles auront lieu, le samedi 3 juin, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix.

BOUCHERS-CHARCUTIERS, Mme spéc. p. jambons du Paye, 100, r. de Lannoy. Tél. 76. 8198

OEUVRE DE LA BOUCHÉE DE PAIN. — Dons reçus : d'une dame anonyme : 1 corset orthopédique et 1 botte passementerie perlé ; d'un anonyme, trois chapeaux usagés ; d'un anonyme : 45 kilos vieux cuirs ; de MM. Lancry et Cie, (Exposition algéro-tunisienne), 5 francs en espèces.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE « VIDANGES ROUBAISIENNES ». — Une réunion aura lieu vendredi 2 juin courant, à 5 h. du soir, au Café Français, 34, Grande-Rue, où nous invitons tous les intéressés. Voir aux annonces pour la souscription. 8211

DISPARITION D'UNE SACOCHE A L'EXPOSITION. — Un bijoutier hollandais, M. Biedermeann, qui a un stand à l'Exposition, pavillon des industries diverses, a constaté, dimanche soir, la disparition de sa sacoche contenant deux cent cinquante francs.

La gérante de son stand, une jeune fille de Courtrai, demeurant rue du Caire, à Tourcoing, ayant disparu en même temps que la sacoche, les soupçons de M. Biedermeann se sont portés sur son employée.

Détail caractéristique, cette employée a une taille de 1 m. 85. M. Delteil, commissaire de police du 2e arrondissement, la fait rechercher.

MAISON ROBICHEZ-VERDONCK, 50, GRANDE-RUE. — Grande spécialité pour les Articles de Blanc, Trousseaux, Layettes, Draps et Toiles, Rideaux, Broderies et Dentelles, Tissus, Linge de Table, Corsets « Le Prodigieux ». — Prix très avantageux. — Qualité irréprochable. 7977

COMPTOIR DÉVALISE. — Une enquête est ouverte par M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, au sujet d'un vol au comptoir commis hier après-midi, au préjudice de Mme Herminie Meurisse, femme Dubus, 52 ans, marchande de beurre, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, 71.

Vers trois heures, un jeune homme paraissant âgé de 15 ans, entra dans son magasin et demanda cinq centimes de chocolat cassé. Mme Dubus ayant répondu ne point tenir cet article et le visiteur se retira.

Une demi-heure plus tard, le fils de la marchande de beurre ayant entendu du bruit dans le magasin s'y rendit et se trouva en présence du même jeune homme, qui demanda le même article que lors de sa première visite. Ayant obtenu la même réponse, il se retira et le fils de Mme Dubus rentra dans l'arrière-boutique.

Peu après la marchande constata qu'on avait dévalisé son comptoir, contenant dix-huit francs environ.

Les soupçons de Mme Dubus se portent sur le jeune homme qui a deux reprises s'est présenté chez elle. Voici son signalement : taille au-dessus de la moyenne ; coiffé d'une casquette à large visière. Le jeune homme était vêtu d'un complet gris usagé et chaussé d'espadrilles.

N'ACHETEZ aucun appareil : Gaz-électricité, sans visiter les magasins d'exposition de la Maison DESCLEE Frères & Cie, RUE DU GURE, à ROUBAIX, près la Place. Vous y trouverez, les Dernières Nouveautés, vendues 25 0/0 moins cher que partout ailleurs. Voyage remboursé aux acheteurs. Entrée libre. 7966

CHARITÉ MAL RÉCOMPENSÉE. — Depuis plusieurs semaines, Mme Eugénie Leplat, femme Henri Baudry, âgée de 44 ans, demeurant rue des Longues-Haies, 101, avait comme locataires les nommés Ivan Beaupain, 22 ans, charretier, né à Liège et Germaine Evrard, 21 ans, soigneuse, née à Mouvaux.

Germaine Evrard se trouvait dans le plus grand dénûment. Prise de pitié, Mme Baudry lui prêta une blouse et un tablier valant ensemble cinq francs.

Le couple Beaupain-Evrard vient de disparaître sans rendre ces effets à Mme Baudry et en emportant quatre mouchoirs et une serviette, valant un franc vingt-cinq.

Plainte a été déposée au commissariat de police du 5e arrondissement. Une enquête est ouverte par M. Grimaldi.

ENTREPRISE DE PEINTURE & VITRERIE, Forfaits, Devis. Léon Cocheteux, rue du Luxembourg, 94. Tél. 20.30, Roubaix. 6w2

CONTRAVENTIONS. — Les agents de sûreté Clarisse et Mercier ont dressé une contravention pour racolage, mardi soir, vers neuf heures et demie, rue de la Gare, aux nommées Julienne Oubliez, 20 ans ; Irma Fièvet, 24 ans ; Suzanne Pjeyers, 16 ans, et Jeanne Bouche, 16 ans.

La Brasserie Roubaisienne est celle qui dist. le plus de bénéf. aux act. tout en leur don. des bières renom. et l'apéritif Cent-Kilos 264-2

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — L'un des ouvriers peintres de M. A. Jenart, entrepreneur, rue de la Rondelle, 34, M. Emile Masse, 66 ans, rue de l'Alma, cour Wattel, 15, a'est fait des contusions à la face dorsale de la main gauche en tombant. Quinze jours de repos ; docteur Monsaigne.

— En nettoyant des boiseries, un peintre de M. Eloi Lemaire, entrepreneur, rue de l'Epeule, M. François Flessis, rue des Anges, cour Lingre, 3, a'est foulé le pouce droit. Vingt jours de repos ; docteur Lepers.

— A la filature de MM. Charles Pollet et fils, rue de la Redoute, 88, une soigneuse, Mme Jeanne Mollet, 31 ans, rue du Fontenoy, 112, a été blessée à la main gauche par les peignes de son métier. Vingt jours de repos ; docteur Larat.

— En manœuvrant une échelle dans une maison en construction, avenue des Villas, un peintre de M. Armand Pollet, entrepreneur, rue Colbert, 1, M. François Lecas, rue Rossini, 2, s'est fait des contusions sur tout le corps en tombant. Quatre semaines de repos ; docteur Lepers.

— Une éplucheuse de M. François Ferlié et Cie, fabricant, rue du Pays, 25, Mme Julie Meurisse, 34 ans, rue d'Antoing, 5, s'est blessée au pied gauche en soulevant une pièce de tissus. Quinze jours de repos ; docteur Vanlaer.

ENTERREMENT DU JEUDI 1er JUIN 1911. — M. Félix Rousseau, 8 h. 1/2, église Saint-Martin.

CROIX

AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — Par arrêté préfectoral en date du 23 mai courant, M. Joseph Allart, employé, est nommé administrateur du Bureau de bienfaisance, en remplacement de M. Boquet, qui a quitté la localité.

PRÉLÈVEMENT DE LAIT. — M. Joly, commissaire de police, a fait, mercredi matin, des prélèvements de lait dans le quartier de l'Allumette, pour être soumis au laboratoire municipal de Lille.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Au peignage de MM. Isaac Holden et fils, l'un des chauffeurs, M. Henri Jovenaux, 53 ans, rue Gambetta, 17, s'est blessé à la jambe droite en heurtant une échelle. Quinze jours de repos. Docteur Barroyer. — Dans le même établissement, une soigneuse, Mlle Berthe Pollet, 17 ans, à Fiers-Brocq, a eu le gros orteil gauche écrasé par suite de la chute d'un pot. Quinze jours de repos. Docteur Berthon. — Une ouvrière cartonneuse, de M. Maurice Hugot, fabricant, rue du Creusot, Mlle Camille Marthe, 19 ans, demeurant rue Nain, 37, à Roubaix, s'est fait des plaies contuses à la jambe et au bras gauches, en tombant. Quinze jours de repos. Docteur Masure.

LA DUCASSE DE LA PENTECOTE. — C'est dimanche et lundi prochains, la ducasse annuelle. Déjà, de nombreux forains sont arrivés et commencent à monter leurs loges. Cette ducasse, qui est toujours très fréquentée, le sera certainement encore plus cette année, par rapport à l'Exposition.

WASQUEHAL

ECHO DE LA FÊTE DU CINQUANTENAIRE DE LA FANFARE. — Au cours des fêtes qui ont eu lieu à l'occasion du cinquantenaire de la Fanfare de Wasquehal, il a été recueilli par les quêteurs une somme de 102 fr. 70, et 5 fr. 60 par les sociétés qui ont obtenu des primes. Au total 108 fr. 20 qui ont été versés à la Mairie au profit des pauvres de la commune.

LA JEUNESSE CATHOLIQUE A DENAIN. — Les membres de la Jeunesse Catholique se rendront lundi matin à Denain pour présenter à leur ancien directeur, M. l'abbé Fogt, vicaire en l'église Saint-Martin, l'expression de leur sincère attachement.

UNE CONFÉRENCE AVEC PROJECTIONS SUR JEANNE D'ARC. — M. l'abbé Lauwicq, directeur des œuvres de projections, donnera dimanche prochain, à 6 heures, une conférence sur Jeanne d'Arc, avec projections. Cette intéressante séance sera publique et aura lieu au patronage.

UN DOIGT COUPÉ. — Dans l'atelier de M. Clément Dupire, fabricant de taquets, au Cartelot, un apronti, Georges Jovenaux, âgé de 17 ans, demeurant au hameau de Rouges-Barres, à Marcq, a eu l'extrémité du médius gauche sectionné par suite de la chute d'un couteau. M. le docteur Christianens a du pratiqué l'amputation de la première phalange. Il a prescrit au blessé trois semaines de repos.

LANNOY

CRUSON

Un entrepreneur tombe dans la cave d'une maison en construction

Un entrepreneur de maçonnerie, M. Gaston Soufflet, était occupé, mercredi matin, à la construction d'une maison près de la gare de Tressin. Une rupture de poutrelle s'étant produite, M. Soufflet fut précipité dans la cave. Dans sa chute, il se fit une profonde blessure au-dessus de l'œil droit, ainsi qu'une déchirure à la cuisse gauche.

Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Meurisse, de Cysoing, qui lui a prescrit un repos de huit jours.

HEM

LA VACCINATION. — Deux cent onze enfants et jeunes gens, ont été vaccinés ou revaccinés à la dernière séance gratuite.

L'administration municipale espère que les enfants et les jeunes gens dans leur vingt et unième année, qui n'ont pas prêté leur bras à l'opérateur, la première fois, se présenteront devant lui, à la seconde séance gratuite qui aura lieu ultérieurement.

LEERS

VACCINATIONS. — La Mairie nous communique l'avis suivant :

« Le Maire de Leers a l'honneur de rappeler à ses administrés qu'une séance de vaccinations et de revaccinations gratuites aura lieu aujourd'hui jeudi, de 2 à 4 heures, à la Mairie.

» Devront être présentés : 1° les enfants âgés de 3 mois à 1 an et ceux plus âgés n'ayant pas encore été vaccinés ; 2° les enfants nés en 1901 et ceux plus âgés n'ayant pas encore été revaccinés.

» Demain vendredi, de 7 à 9 heures du soir, séance de revaccinations pour les jeunes gens nés en 1891. »

CYSOING

CAMPHIN-EN-PÉVÈLE

UN MAÇON SE FRACTURE QUATRE COTES EN TOMBANT D'UN ÉCHAFAUDAGE.

— Un ouvrier maçon, M. L. Dupuis, âgé de 52 ans, demeurant à Camphin-en-Pévèle, était monté sur un échafaudage d'une maison en construction, lorsqu'il vint tout à coup à perdre l'équilibre. Le malheureux ouvrier tomba lourdement sur le sol.

Dans sa chute, M. Dupuis s'est fracturé quatre côtes. Son état est très grave.

REPOS

Les instants passés dans votre Auto, doivent être des moments de délassement. Dans ce but, vous devez choisir une voiture sûre, souple et confortable, avec laquelle vous n'avez pas peur d'affronter, même les routes défoncées. La 12 HP 4 cylindres Clément-Bayard, à 7.000 francs, est bien la voiture de tout repos, toujours prête et sur laquelle on peut compter. 7265a-d

TOURCOING

Prochaine réunion du Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira demain vendredi 2 juin, à 3 heures et demie du soir, à l'Hôtel de Ville, pour la continuation des travaux de la deuxième session ordinaire de l'année.

Ci-après la nomenclature d'un certain nombre d'affaires qui, entre autres, seront ou pourront être appelées dans le cours de cette séance.

Repos hebdomadaire : Demande de dérogation à la loi du 13 juillet 1906. — Suppression d'un platane boulevard Gambetta. — Honoraire dû à un notaire qui a négocié l'acquisition d'un terrain par la ville. — Police municipale : Fourniture d'uniformes et d'effets d'équipements aux agents ; réception définitive. — Musique municipale : Fourniture d'instruments ; marché à passer. — Demande de bourse pour une école de l'Etat ; avis du Conseil. — Voirie : Accident Holvoet, ancien ouvrier du service de l'ébouage ; réclamation du docteur Vanlaert ; autorisation de défendre. — Id. : Demande de classement d'un passage reliant des rues Motte et de la Boule-d'Or. — Usine à gaz : Etablissement d'une canalisation rue du Général-Drouot. — Vœu tendant à l'élargissement du pont tournant établi sur le canal de Roubaix, rue de Mouvaux : Observation du service de la navigation ; communication. — Ecoulement d'eaux d'aqueducs rue Fin-de-la-Guerre : Affaire Quecq, d'Henripret et Paul de Vicq contre la ville de Tourcoing ; autorisation de défendre. — Demande faite par Mme veuve Delannoy-Six pour terminer les entreprises de son mari. — Demande d'ouverture d'une rue nouvelle entre la rue de Ronco et la rue du Maréchal-Brune. — Canalisations d'eau potable. — Demande d'autorisation d'ouverture d'une rue nouvelle entre les rues du Blanc-Seau et du Congo. — Demande d'autorisation de poser une canalisation d'eau sous la rue du Clinquet. — Usine à Gaz : Remboursement d'une avance faite par la Compagnie des Mines de Lens. — Fanfare du Point-Central et Jeunesse du Blanc-Seau : Demande de subvention. — Don au Musée. — Vœu tendant à ce que les élections pour le renouvellement partiel du Tribunal de Commerce et de la Chambre de Commerce aient lieu simultanément. — Propriété rue du Chêne-Houpline : Reprise du mobilier. — Musée : Marché pour acquisition d'une œuvre d'art. — Espierre : Actions intentées devant le Conseil de préfecture. — Octroi : Liquidation de la pension de retraite d'un receveur d'octroi. — Usine d'électricité : Etat de l'exploitation ; entretien du réseau ; autorisation à des particuliers de prendre du courant à une source autre que celle de l'usine.

Caisse d'Epargne et de Prévoyance DE TOURCOING

Voici le texte du rapport présenté au Conseil des Directeurs, en séance du 19 mai 1911, par M. Georges Lombard, président, sur les opérations de l'année 1910 :

Messieurs,

A l'instant où, pour la première fois, je vais avoir l'honneur de vous présenter le compte-rendu annuel des opérations de la Caisse d'épargne et de Prévoyance de Tourcoing, qu'il me soit permis d'exprimer de nouveau au Conseil des directeurs mes sentiments de gratitude pour le témoignage de sympathie et de haute confiance qu'il m'a donné, dans sa séance du 25 juin 1910, en me choisissant pour succéder à M. Jules Ducoulombier, notre regretté président.

M. Jules Ducoulombier avait été nommé directeur de la Caisse d'épargne le 25 mai 1881. Elu vice-président, le 19 septembre 1894, en remplacement de M. François Masurel-Jonglez, décédé, le Conseil des directeurs lui renouvela chaque année sa confiance. Le titre de président lui fut conféré en 1902, lorsque la Caisse obtint l'autonomie.

Nous garderons fidèlement le souvenir de cet homme simple, modeste, affable, qui, malgré ses 80 ans et jusqu'à l'heure de sa mort, s'est acquitté de ses fonctions avec un dévouement exemplaire.

D'autres deuils sont venus nous frapper dans le cours de l'année 1910.

Notre succursale de Roncq a perdu, le 15 avril, son président, M. Jean-Baptiste Manessiez. Dire qu'il faisait partie du Conseil d'administration de cette succursale depuis sa fondation, c'est faire le plus bel éloge de son dévouement.

M. François Dhal, qui avait été nommé administrateur-adjoint, le 19 novembre 1894, a prêté un précieux concours à notre Caisse centrale tant que l'état de sa santé le lui a permis. Il est décédé le 4 juillet, après une longue maladie.

Notre bureau auxiliaire du Blanc-Seau a été également éprouvé. La mort l'a privé d'un administrateur zélé en la personne de M. Jules Petit. Il avait été nommé le 23 mai 1902.

Enfin, nous avons aussi à regretter la mort de M. Georges Cornille, un bon et fidèle employé.

Cet hommage rendu à la mémoire de nos collaborateurs disparus, je suis convaincu d'être l'interprète de votre deuil intime en renouvelant à leurs familles l'expression de nos sympathies attristées.

Abordons maintenant l'objet de ce rapport.

J'éprouve une vive satisfaction à vous dire que les résultats de l'année écoulée dépassent nos prévisions les plus optimistes. Ils marquent une nouvelle étape dans la voie de la prospérité, et, autant que l'on en peut juger d'après les renseignements sommaires publiés pour l'ensemble des Caisses d'épargne, ils assurent à notre établissement une place très honorable dans le classement général en 1910.

La comparaison que je vais établir entre les chiffres des divers chapitres et ceux des mêmes chapitres de l'année précédent vous montrera les progrès réalisés pendant le dernier exercice.

Au 1er janvier 1910, la caisse devait à ses déposants, 16.826.221 fr. 39 ; elle a reçu en espèces, transferts sur d'autres Caisses et arrérages de rentes, 3.832.062 fr. 19 ; ensemble, 20.658.283 fr. 58. — Elle a remboursé en espèces, transferts sur d'autres Caisses, achats de rentes et prescription trentenaire, 3.461.749 fr. 73 ; il restait donc : 17.196.533 fr. 85. — En ajoutant à cette somme les intérêts capitalisés de l'année qui se sont élevés à 506.941 fr. 63, l'avoir des 29.937 déposants au 31 décembre 1910 se trouve porté à 17 millions 703.475 fr. 48.

Le rapprochement de ce solde avec celui qui était dû au 1er janvier 1910 fait ressortir une augmentation de 877.254 fr. 09, supérieure de 55.110.50 (5,21 c.) à celle constatée en 1909. Pour l'ensemble des Caisses d'épargne, elle a été de 79.076.040 fr. 91, soit 2,05 %.

L'avoir sus-indiqué représente en moyenne 601 fr. 35 par livret, 139 fr. 17 par habitant et 236 déposants par 1.000 habitants.

En 1909, cette moyenne était de 565 fr. 24 par livret, 132 fr. 25 par habitant et 225 déposants par 1.000 habitants.

Pour l'ensemble des Caisses d'épargne, elle est, d'après les chiffres approximatifs fournis, de 472 fr. 35 par livret, 99 fr. 67 par habitant et 211 déposants par 1.000 habitants.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

QUELQUES QUESTIONS. — DES RÉPONSES

Un intéressé nous pose les questions suivantes :

1re question. — La loi dit que pour jouir de l'allocation de 60 francs accordée par l'Etat et bénéficier du chiffre ordinaire de la retraite, il faut avoir fait au moins 30 versements annuels. L'assuré qui commence à verser à 18 ans ou même à 13 ans, pourra-t-il cesser ses versements pendant quelques années, quitte à les reprendre à temps, pour avoir effectué ses 30 versements à 55 ou 65 ans

Réponse. — L'article 4 de la loi des retraites est ainsi conçu : « L'allocation viagère de l'Etat est fixée à 60 francs par an, à l'âge de 65 ans. Pour être admis au bénéfice de cette allocation, l'assuré devra justifier qu'il a effectué au moins 30 versements annuels atteignant, y *compris ses versements facultatifs*, le chiffre fixé à l'article . » (9 francs par an pour les hommes, 6 francs pour les femmes, 4 fr. 50 pour les enfants de moins de 18 ans).

Il résulte donc de cet article que l'assuré qui aura effectué ses 30 versements, sera certain de jouir de l'allocation viagère de l'Etat. Mais nul ne pourra, *tant qu'il sera salarié*, interrompre ses versements, même si, de par son âge, il doit effectuer plus de 30 versements.

2e question. — En cas de chômage ou de grève, les versements sont-ils suspendus ou supprimés momentanément, ou doivent-ils être remis ultérieurement?

En ce même cas de chômage, le patron est-il tenu à verser, même lorsque l'ouvrier en est forcément dispensé?

Réponse. — En cas de grève ou de chômage, les versements sont forcément suspendus.

Le patron n'est tenu à effectuer ses versements que pour le temps où l'ouvrier est salarié par lui.

L'assuré pourra, par des versements facultatifs, compléter les versements qui n'auraient pas été effectués pendant le temps de grève ou de chômage.

Pour cela, il lui suffira, quand il aura fait une bonne semaine, d'acheter au bureau de poste ou dans un débit de tabac, un certain nombre de timbres qu'il collera sur sa carte annuelle.

Toutefois, il ne devra pas oublier que l'allocation au décès ne sera accordée que si les 3/5 des versements sont effectués. Il aura donc tout intérêt à ne pas avoir un trop grand retard dans ses versements.

3e question. — Lorsque l'ouvrier touche sa retraite à 65 ans, a-t-il encore le droit de faire quelque travail rémunéré?

Réponse. — Rien n'empêche l'assuré âgé de 65 ans et qui jouit de sa retraite, de continuer à travailler.

En ce cas, il n'est plus tenu à effectuer ses versements, mais le patron doit continuer les siens qui sont alors affectés aux fonds de réserve.

Les cambrioleurs à l'œuvre

A L'AIDE D'EFFRACTION, ILS PÉNÈTRENT CHEZ UN TRIEUR DE L'IMPASSE DESTOMBES, OU ILS ENLÈVENT POUR 1500 FRANCS DE BIJOUX — UNE TENTATIVE DE CAMBRIOLAGE, CHEZ UN CABARETIER DE LA RUE DE ROULERS

M. Niederst, commissaire de police du 3e arrondissement, instruit actuellement deux nouveaux exploits accomplis par les audacieux escarpes qui sont devenus l'effroi de notre population.

M. Louis Dujardin, trieur de déchets, demeurant impasse Destombes, 4, avait quitté son domicile pour se rendre à son travail. De son côté, sa femme était partie à l'église afin d'y entendre la messe. Profitant de l'absence des deux époux, des malfaiteurs restés jusqu'ici inconnus, se sont introduits à l'aide d'effraction, dans leur habitation pour y enlever les valeurs. A son retour, vers sept heures et demie, Mme Louis Dujardin constatait non sans surprise, que la porte donnant sur la rue, était ouverte. Celle-ci avait été fracturée à l'aide de pesées pratiquées avec une pince-monseigneur. Des voleurs avaient visité la maison abandonnée. Les meubles avaient été fouillés. Après un rapide examen, on put se rendre compte de l'importance du méfait. Dans un secrétaire situé au rez-de-chaussée, les malfaiteurs avaient soustrait divers bijoux : une montre en or, une paire de boucles d'oreilles en or avec diamant valant mille francs, une montre en argent de dame, une clef de montre en or, etc... Ces divers objets représentent une valeur totale de 1.500 francs environ. Mme Louis Dujardin a avisé la police dès la première heure. M. Niederst a ouvert une enquête, mais jusqu'ici on ne possède pas la trace des auteurs de cet audacieux coup de main.

UNE TENTATIVE DE CAMBRIOLAGE A LA BRASSERIE ROUBAISIENNE

Au cours de la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs ont tenté également de cambrioler le cabaret de la brasserie roubaisienne, tenu rue de Roulers, par M. Ernest Opsomer. Réveillé en sursaut par un bruit insolite vers le milieu de la nuit, le cabaretier s'était levé précipitamment. A ce moment deux individus qui se trouvaient déjà dans son établissement, prirent la fuite dans la direction de la frontière. Après leur départ, M. Opsomer constata que la porte de son établissement avait été fracturée à l'aide de pesées. Par bonheur, dans leur retraite précipitée, les malfaiteurs n'avaient pas eu le temps d'emporter quelque chose.

Le cabaretier a porté plainte à la police. M. Niederst, commissaire de police du 3e arrondissement, procède à une enquête. On ne possède malheureusement aucune piste sur les deux malfaiteurs qui ont disparu dans la nuit à la vue de M. Opsomer, le tenancier de la brasserie roubaisienne. Le service de la sûreté fait des recherches.

NOUS APPRENONS avec regret la mort à Tourcoing, de M. l'abbé Jean Desurmont, âgé de 29 ans. Ordonné prêtre à Douai, le 7 juillet 1907, il fut nommé vicaire à Lallaing, puis professeur à Estaires.

Les nombreux amis qu'il savait s'attirer par sa serviabilité, et ses supérieurs au service de qui il s'est donné tout entier, sont unanimes à regretter cette âme sacerdotale si ardente. Il s'est dépensé, sans compter et jusqu'au-delà de ses forces, au bien des âmes qui lui furent confiées, surtout de celles des jeunes gens.

Ce dévouement apostolique, il le puisait dans une piété exemplaire.

Ses funérailles auront lieu vendredi, à dix heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste. L'assemblée à la maison mortuaire, à 9 heures 45, rue de l'Epine, 50.

Nous présentons à ses parents si cruellement éprouvés, nos plus sincères condoléances.

LA FÊTE DU CERCLE DU PETIT-CHATEAU. — C'est lundi prochain, 5 juin, que le vieux Cercle du Petit-Château, fêtera le jubilé de trente de ses sociétaires. Voici les noms de ces braves et fidèles Tourquennois :

Gustave Baert, 44 ans de présence ; Omer Deltour, 40 ans ; Cyrille Desmettre, 50 ; Emile Dewez, 47 ; Louis Flipo, 52 ; Louis Haquette, 47 ; Félix Honoré, 50 ; Jean Honoré, 47 ; Louis Honoré, 46 ; Louis Honoré-Marlière, 51 ; Antoine Lamand, 47 ; Henri Lemaire, 42 ; Jules Leman, 41 ; François Liétaer, 51 ; Augustin Masquilier, 61 ; Pierre Lerouge, 45 ; Félix Mullicz, 53 ; Alexis Noulez, 54 ; Louis Pinet-Louage, 51 ; Plouvier-Leman, 43 ; Modeste Roussel, 45 ; Philippe Suin, 48 ; Auguste Thève, 45 ; Louis Vandacle, 42 ; Louis Vandekerkove, 43 ; Benoit Vannieuwenhuyse, 48 ; Camille Vaureux, 42 ; Jules Vaureux, 44 ; Paul Voreux, 58 ; Jules Watteeuw, 40.

Le plus ancien de ces jubilaires, M. Augustin Masquilier sera empêché en raison de son âge, d'assister à la fête, mais son successeur immédiat, M. Paul Voreux, qui fait sa partie de boules depuis plus d'un demi-siècle, sera présent et chacun pourra voir combien il est encore jeune et vigoureux et solide sur ses vieilles jambes.

Le programme de la fête comprend une messe en musique, à 9 heures, à Saint-Christophe ; un banquet à 1 heure et demie ; la remise des médailles aux jubilaires ; un concert et le tirage des prix.

EN VOILA UNE DES NOUVELLES! Laquelle? La Fromagerie, 71, rue de Tournai, vient encore de faire une **nouvelle baisse sur son beurre extra**, qui n'est plus vendu maintenant **que 1 fr. 50 la livre.** Au même prix elle met en pot un beurre extra garanti un an de conservation. 8245d

LA PHOTOGRAPHIE de la famille Roussel, de Bondues, que nous avons reproduite l'autre jour, provenait des ateliers de M. S. Huisman, à Tourcoing.

Demain vendredi, GRAND ARRIVAGE D'ANGUILLES VIVANTES. Poissonnerie modèle, 13, rue Carnot, Tg. Tél. 12.60. 8219d

BRIS DE CLOTURE ET COUPS DE FEU. — Au cours de la nuit dernière, vers minuit, des individus attardés, ont lancé des pierres dans les fenêtres de l'habitation de M. Cattez, concierge chez M. Lehoucq, marchand de bois, rue Soufflot. Les projectiles ont atteint deux des glaces qui ont volé en éclats. Au bruit de l'effraction, M. Henri Cattez, qui s'était réveillé, croyant à la présence des malfaiteurs, s'arma de son revolver et courut à la fenêtre. Il fit feu en l'air à cinq reprises successives dans le but de donner l'éveil dans le voisinage. Mais à ce moment le calme absolu régnait dans la rue.

Il y a une quinzaine de jours, des malfaiteurs avaient été supris dans la cour du marchand de bois. M. Niederst, commissaire de police du 3e arrondissement, informe.

POITRINE et ESTOMAC. Dr Bourgois, spécialte, r. de Lille, 50, **Tourcoing.** Mardi, jeudi, Samedi, 1 h. à 3 h., et 6 h. 1/2 à 7 h. 1/2 677

ENCORE UNE BICYCLETTE VOLÉE, RUE LEVERRIER. — Un ouvrier cimentier, M. Jean Vandeputte, domicilié à Roubaix, rue des Longues-Haies, cour Roussel, 1, avait déposé sa bicyclette, mardi soir, dans le magasin de MM. Noz et Cie, rue Leverrier, où il était occupé à des travaux. Au moment où il voulut la reprendre, il eut la désagréable surprise de constater sa disparition. Cette machine est évaluée 200 francs par son propriétaire. M. Vandeputte a déposé une plainte au commissariat de la rue Nationale. M. Broux, commissaire de police, informe.

VIDANGES Roubaix-Tourcoing, H. Daël, 5, r. du Haze, Tg. Téléph. 16.81. Déménagements, wagons, voitures capitonnés. 703

MOUVAUX

UN VOL DE MAILLOTS. — M. Dupriez, commerçant au hameau du Petit-Tourcoing, nouvellement installé dans ce quartier, a constaté, mercredi matin, que, pendant la nuit précédente, des hardis malfaiteurs avaient démastiqué une des vitres de la fenêtre de son habitation.

Par cette ouverture, les malfaiteurs avaient pu ouvrir la fenêtre et pénétrer dans l'immeuble, où ils ont dérobé une quinzaine de maillots.

Plainte a été déposée à M. Petiot, commissaire de police.

Quesnoy-sur-Deule

NOCES D'OR de M. et Mme Vermès-Rohart

C'est à Deûlémont, comme nous l'avons annoncé, qu'ont eu lieu, hier, mercredi, les noces d'or des époux Vermès-Rohart et le mariage religieux de leur fille, Mlle Henriette, avec M. Joseph Ghestem.

Ce fut une belle fête familiale qui se déroula au milieu des manifestations de la plus douce joie et de la plus cordiale harmonie.

A 11 heures un quart du matin, une longue théorie de 25 voitures amène devant l'église de

M. et Mme VERMES-ROHART

Deûlémont tous ceux et celles qui devront y prendre part : enfants, petits-enfants frères et sœurs, neveux et nièces, et en dernier lieu les jeunes mariés, suivis des vénérables jubilaires, dont nous savons que l'un est maire de Warneton-Bas. Cela fait une grande et belle famille de 120 personnes et un magnifique cortège, gracieusement précédé des tout-petits, au nombre de 40, et tous habillés de blanc.

A l'entrée du sanctuaire est érigé un arc de triomphe, portant des inscriptions en l'honneur du 50e anniversaire de ce mariage d'aujourd'hui.

C'est M. l'abbé Maroille, curé de Deûlémont, qui bénit l'union des deux jeunes époux et leur adresse une touchante allocution de circonstance. Il célèbre ensuite le Saint-Sacrifice, tandis que les jubilaires assistent à une autre messe à l'autel de la Vierge.

La quête pour les pauvres de la paroisse a été faite durant la cérémonie par M. Louis Ghestem, frère du marié, et Mlle Madeleine Bondue, petite-fille de M. H. Vermès et aussi par les petits Emile Vermès et Madeleine, neveu et nièce des jeunes mariés.

A l'orgue, tenue par M. Eugène Deliège, de Comines, ce dernier exécuta, pour l'entrée la marche nuptiale de Mendelssohn ; puis, à l'offertoire, la sérénade, de Schubert, et la rêverie de Schuman, dans ces deux derniers morceaux, il accompagnait M. Paul Menchies, violoniste. Un troisième artiste cominois, M. Jules Houssam, chanta l' « Ave Maria » de Ribiollet et le « Sancta Maria », de Faure. Tous ces morceaux furent délicieusement exécutés.

Le banquet familial fut servi au patronage, par les soins habiles de Mmes Louvet et Cruson, de Deûlémont. Il comprenait 120 couverts. Point n'est besoin de dire combien la joie et le bonheur y régnèrent. Il fut aussi très digne et donna lieu à bien des manifestations de touchante cordialité et de dévotion familiale dont cette double fête sut être l'éclosion. Chacun des petits enfants, depuis l'âge de 4 ans, récita son compliment. Un autre, moins enfantin, fut aussi dédié par Mlle Julie Ghestem, sœur du marié ; quant à celui de M. J.-B. Lepers, cultivateur à Mouvaux, beau-frère du marié, nous voudrions pouvoir le citer en entier, tant il célèbre délicatement les vertus des deux jubilaires, l'union de leur nombreuse famille chrétienne, et les liens de sympathie des deux familles récemment unies.

A la sortie du patronage, une sérénade a été donnée par la musique de Deûlémont.

Le SUCRE BEGHIN

se reconnaît à sa blancheur, à sa fonte régulière

WATTRELOS

LA PARQUE AURAIT-ELLE ÉGARÉ SES CISEAUX ? — Le proverbe qui prétend que « les morts vont vite » n'a pas trouvé son application à Wattrelos durant la quinzaine qui vient de s'écouler. Sept jours entiers se sont passés sans que les bureaux de l'Etat-Civil aient eu à enregistrer un seul décès.

Le plus récent des décès constaté et inscrit sur les registres, est celui d'une fillette de 8 ans, le 24 mai courant.

Le cas s'est produit en 1896 : un octogénaire, M. Louis Blondeau, décéda en son domicile, au Petit-Tournai, le 11 décembre et celui qui le suivit au cimetière ne l'y rejoignit que le huitième jour, étant décédé le 18, et inscrit à la mairie le 19. Il est bon de considérer que Wattrelos a 29.000 habitants, et que l'Etat-Civil enregistre 640 décès par année.

Les cas constatés sont donc des exceptions rares.

LE TRAITEMENT DES GADOUES. — *Les inconvénients des chaleurs.* — La mairie nous communique l'avis suivant :

« Pendant les mois de juin, juillet, août et septembre, tout dépôt ou amas d'immondices provenant du nettoiement des rues et voies publiques devra être distant d'au moins 100 mètres des habitations et d'au moins 10 mètres des rues et voies publiques.

Les dites immondices seront, en outre, saupoudrées abondamment de chaux vive : cette mesure a pour but d'éviter les éclosions de mouches et les émanations malsaines.

Les habitants du Pas-Chemin et ceux du Touquet ont conservé de souvenir amer de leurs habitations envahies par des millions de mouches noires, de mouches dorées, dont les nuées s'abattaient en couches épaisses sur les tas d'immondices au bord des champs.

Dans les cuisines, elles grouillaient en tas compacts, dans les coins surtout : les brosses n'en venaient vite à bout. C'était une petite épidémie, et rien publique passa, en ces temps-là, un mauvais quart d'heure.

Feuilleton du « JOURNAL DE ROUBAIX » du Jeudi 1er Juin 1911

N° 20.

La Princesse Alice

PAR HENRY DU ROURE

— Vous voyez que papa avait raison, l'autre jour, interrompit Berthe. Un acte en appelle un autre... Pourquoi nous avez-vous empêchés d'agir?... Sans vous, à l'heure qu'il est, je connais quelques financiers qui ne seraient pas fiers...

Dory pensa :

— J'ai bien fait de venir...

Et, tout haut, brûlant ses vaisseaux :

— Ecoutez, j'ai confiance en vous... Vous ne me trahirez pas... Ne faites pas sauter l'hôtel Leroy-Lambert, parce que... c'est là que j'habite...

Cette phrase jeta un froid!. Dory, un compagnon, un militant, chez ces gens!... Dans cette opulente demeure!... Comment donc avait-il pu s'y faire admettre... Ils se sentirent très loin de lui. En deux mots, il leur rappelait qu'il n'était pas leur classe, et ils étaient presque humiliés de manger là, devant lui, sur cette table de cuisine, dans des assiettes ébréchées... Berthe songeait qu'un bourgeois comme lui n'aimerait jamais une pauvre fille comme elle.

A leur silence, Dory devina ce qu'ils pensaient, essaya de les reconquérir :

— Ecoutez... Vous n'allez pas m'en vouloir, je suppose!... On défend sa tête comme on peut... Où serais-je plus en sûreté dans Paris que chez des banquiers?...

— Alors, faut pas venir nous voir, dit le père Vaillant. Nous sommes assez dans la dèche pour vous compromettre...

— Vous savez bien que je ne crains pas de rencontrer mes amis... Mais que voulez-vous?... Il faut vivre... Je connaissais le fils Leroy-Lambert...

— Méfiez-vous